

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Patrick ROCHE, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents : Mr Sébastien MIALON, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Sophie AVOUAC, Mr Christophe GIRAUD.

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Mr le Maire rappelle que cette séance est consacrée à la désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Il rappelle que l'arrêté préfectoral n°DCL/BRE 2017 – 128 du 16 juin 2017 relatif à la désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux a été notifié aux membres du conseil municipal avec la convocation à la présente séance. Il rappelle également qu'en application des articles L 289 et R 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Mr le Maire indique ensuite que la commune du Monastier-sur-Gazeille doit désigner cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Il indique que le dépôt des listes de candidature a été fait conformément à la législation par le dépôt des bulletins de vote : une seule liste a été déposée auprès de Mr le Maire : Liste Monastier – Délégués aux sénatoriales

Le quorum étant atteint pour cette séance, il invite les membres du conseil à composer le bureau électoral avant l'ouverture du scrutin :

- Président : Michel ARCIS
- Deux membres du conseil les plus âgés : Michèle FOURNEL et Régis LAC
- Deux membres du conseil les plus jeunes : Laure JOURDAN et Sandra LHOSTE
- Secrétaire : Michel MOUNIER

Il proclame ensuite le scrutin ouvert. Chaque conseiller présent a alors procédé au vote à bulletin secret.

Mr le Maire a alors proclamé le scrutin clos, et les membres du bureau électoral ont procédé au dépouillement, qui a donné le résultat suivant :

- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Nombre de suffrages obtenus par la liste ARCIS – Délégués sénatoriales : 15

Mr le Maire a ensuite procédé à la proclamation des résultats : la liste Monastier – Délégués sénatoriales est élue à l'unanimité des votes. Les membres du conseil suivants sont donc désignés pour participer au vote des élections sénatoriales :

- Mr Michel ARCIS, délégué titulaire
- Mme Agnès MERCIER, déléguée titulaire
- Mr Patrick ROCHE, délégué titulaire
- Mme Laure JOURDAN, déléguée titulaire
- Mr Jean-Paul PANNEFIEU, délégué titulaire
- Mme Michèle FOURNEL, déléguée suppléante
- Mr Alain GALLAND, délégué suppléant

- Mme Sandra LHOSTE, déléguée suppléante

Il a ensuite été procédé à la signature des procès verbaux par les membres du bureau et à l'affichage des résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.